

Pelouses méso-hygrophiles et hygrophiles des pozzines de Corse

CODE CORINE 36.372

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Essentiellement à l'étage subalpin (1 600-2 200 m d'altitude), parfois aussi à l'horizon supérieur de l'étage montagnard et à l'horizon inférieur de l'étage alpin.

Températures moyennes annuelles comprises entre 3 et 8 °C.

Précipitations moyennes annuelles supérieures à 1 400 mm ; saison sèche n'excédant pas un mois et atténuée par des nébulosités ; quatre à huit mois d'enneigement suivant l'altitude et les années.

Sols tourbeux (tourbe à Cypéracées et Poacées) installés sur des substrats siliceux et dont l'épaisseur varie de 30 cm à 8 m, le pH de 4 à 6.

Variabilité

Variabilité principale suivant l'altitude et la position géographique. Compte tenu de leur intrication étroite et de leur mosaïquage fréquent et généralement difficilement dissociable avec les pelouses méso-hygrophiles de cet habitat, les pelouses hygrophiles (ou bas-marais) à caractère plus hydromorphe et de niveau topographique plus bas, ont été associées à cet habitat et considérées comme des variations topographiques secondaires des différents types reconnus :

- à l'étage montagnard supérieur, surtout dans le massif du San Petrone : **pelouse à Ophioglosse des Açores et Nard raide** [*Ophioglossum azorici-Nardetum strictae*] (1) ; en conditions plus hydromorphes, passage à la **pelouse à Dactylorhize à sac et Laïche hérisson** [*Dactylorhiza sacciferae-Caricetum echinatae*] (2), souvent développée linéairement le long des ruisselets ;

- à l'étage montagnard des massifs méridionaux de l'Incudine, les communautés précédentes sont remplacées par la **pelouse à Laïche intriquée et Renoncule à feuilles cordées** [*Carici intricatae-Ranunculetum cordigeri*] représentée en conditions méso-hygrophiles par la sous-association à Sagine poilue (*Sagina pilifera*) [subass. *saginetosum piliferae*] (3) et, en situation hygrophile, par la sous-association à Renoncule à feuilles cordées (*Ranunculus cordiger*) [subass. *ranunculetosum cordigeri*] (4) ;

- à l'étage subalpin et alpin des grands massifs centraux de la Corse, l'habitat est bien développé dans les pozzines avec la **pelouse à Laïche intriquée** [*Caricetum intricatae*] représentée en conditions méso-hygrophiles par la sous-association à Plantain sarde (*Plantago sarda*) [subass. *plantaginetosum sardae*] (5) et, en situation hygrophile, soit par la sous-association à Laïche intriquée (*Carex nigra* subsp. *intricata*) [subass. *caricetosum intricatae*] (6) dans les zones très humides à eau peu mobile, soit par le **bas-marais à Grassette de Corse et Trichophore gazonnant** [*Pinguicula corsicae-Trichophoretum cespitosi*] (7) dans des conditions d'eau ruisselante, proche floristiquement du type précédent, mais où dominant le Trichophore gazonnant (*Trichophorum cespitosum*) et la Grassette de Corse (*Pinguicula corsica*). Une variation de ce bas-marais sur substrats plus rocaillieux est marquée par la présence de Narthécie de Reverchon (*Narthecium reverchonii*) et de Laïche des régions froides (*Carex frigida*) [subass. *nartheciotosum reverchonii*].

Physionomie, structure

Communautés méso-hygrophiles :

- presque toujours : pelouses rases extrêmement broutées ; le Nard raide (*Nardus stricta*) ne constitue pas un refus pour les troupeaux corses, hautes de 5-10 cm et offrant un recouvrement toujours proche de 100 % ;

- dans les pozzines, toujours disposées en mosaïque avec les pelouses hygrophiles à Laïches ;

- dans les pozzines anciennes en voie d'assèchement, les pelouses méso-hygrophiles à Nard raide constituent les surfaces les plus importantes ; dans les pozzines moins évoluées, ce sont les pelouses hygrophiles à Laïches qui dominent, parfois très largement.

Communautés hygrophiles :

- pour la pelouse à Laïche intriquée et la pelouse à Laïche intriquée et Renoncule à feuilles cordées : pelouses rases, extrêmement broutées, hautes de 5-10 cm, le plus souvent dominées par la Laïche intriquée et offrant un recouvrement toujours proche de 100 % ;

- pour le bas-marais à Grassette de Corse et Trichophore gazonnant : tapis herbacé en brosse raide, en raison de la dominance du Trichophore gazonnant ; peu brouté, le Trichophore gazonnant est souvent couché et orienté vers l'aval par le ruissellement.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

En conditions méso-hygrophiles :

Aconit de Corse	<i>Aconitum napellus</i> subsp. <i>corsicum</i> (3)
Bellium fausse pâquerette	<i>Bellium bellidioides</i> (1)
Botryche à feuilles de matricaire	<i>Botrychium matricariifolium</i> (1)
Botryche simple	<i>Botrychium simplex</i> (1)
Épervière naine	<i>Hieracium lactucella</i> subsp. <i>nanum</i> (5)
Luzule d'Italie	<i>Luzula spicata</i> subsp. <i>italica</i> (5)
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i> (1)
Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i> (1)
Plantain sarde (var.)	<i>Plantago sarda</i> var. <i>alpinoides</i> (5)
Sagine poilue	<i>Sagina pilifera</i> (5)
Crételle à crête	<i>Cynosurus cristatus</i>
Danthonie décombante	<i>Danthonia decumbens</i>
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
Laïche des lièvres	<i>Carex ovalis</i>
Laïche pâle	<i>Carex pallescens</i> var. <i>orophila</i>
Nard raide	<i>Nardus stricta</i>
Potentille anglaise	<i>Potentilla anglica</i> subsp. <i>nesogenes</i>

En conditions hygrophiles :

Dactylorhize à sac	<i>Dactylorhiza saccifera</i> (2)
Grassette de Corse	<i>Pinguicula corsica</i> (6)
Jonc articulé	<i>Juncus articulatus</i> (2)
Jonc de Requien	<i>Juncus requienii</i> (2, 5)
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i> (2)
Listère ovale	<i>Listera ovata</i> (2)
Menthe de Requien	<i>Mentha requienii</i> (2)

Renoncule à feuilles cordées	<i>Ranunculus cordiger</i> (3, 4)
Héléocharis à tiges nombreuses	<i>Heleocharis multicaulis</i> (2)
Trichophore gazonnant	<i>Trichophorum cespitosum</i> (6)
Véronique rampante	<i>Veronica repens</i> (5, 6)
Potentille tormentille (var.)	<i>Potentilla erecta</i> var. <i>herminii</i> (5, 6)
Pâquerette de Bernard	<i>Bellis bernardii</i> (5, 6)
Bellium des neiges	<i>Bellium nivale</i> (5, 6)
Laïche intriquée	<i>Carex nigra</i> subsp. <i>intricata</i> (5, 6)
Laïche verdâtre	<i>Carex viridula</i> subsp. <i>viridula</i> (5, 6)
Pâturin couché	<i>Poa supina</i> (5, 6)
Violette des marais	<i>Viola palustris</i> (5, 6)
Agrostide des chiens	<i>Agrostis canina</i> (5, 6)

Confusions possibles avec d'autres habitats

En Corse, les pozzines ne peuvent être confondues avec d'autres types d'habitats, leur physionomie permettant de les repérer sans ambiguïté dans le paysage.

Au sein des pozzines, les pelouses méso-hygrophiles sont disposées en mosaïque avec les pelouses hygrophiles à Laïches et s'en distinguent toujours par la dominance du Nard raide qui leur confère une teinte d'un vert moins sombre.

Cet habitat corse présente des affinités certaines avec des habitats similaires des Pyrénées ou des Alpes, mais les quelques taxons endémiques présents permettent de les en distinguer.

Correspondances phytosociologiques

Pelouses méso-hygrophiles des montagnes de Corse ; alliance : *Sieglingion decumbentis*.

Pelouses hygrophiles (bas-marais) oroméditerranéennes de Corse ; alliance : *Bellidi bernardii-Bellion nivalis*.

Dynamique de la végétation

Spontanée

Groupements permanents liés à des sols tourbeux humides. Tant que l'humidité persiste, l'évolution est peu probable ; dans le cas contraire, certaines évolutions sont décelables.

À l'étage montagnard, la pelouse à Dactylorhize à sac et Laïche hérissé peut évoluer à long terme par assèchement du sol, vers la pelouse à Ophioglosse des Açores et Nard raide, ensuite vers les fruticées puis les forêts montagnardes (hêtraies, sapinières).

À l'étage subalpin, les pelouses hygrophiles peuvent évoluer par assèchement vers les pelouses méso-hygrophiles riches en Nard raide, ensuite vers des fruticées à Genévrier nain (*Juniperus sibirica*) et Épine-vinette de l'Etna (*Berberis aetnensis*), puis vers les aulnaies à Aulne odorant (*Alnus alnobetula* subsp. *suaveolens*), ou directement vers ces dernières.

À la base de l'étage alpin, les groupements précédents peuvent évoluer vers des pelouses moins humides appartenant au *Sedo alpestris-Phleion brachystachyi* [code UE : 6170].

Liée à la gestion

Actuellement ces groupements de pozzines sont fréquentés régulièrement et parfois de façon intense, par des troupeaux essentiellement d'ovins. Ceci joue certainement un rôle dans leur maintien en place en les empêchant d'évoluer vers des fruticées ou des forêts ; c'est tout particulièrement évident à l'étage montagnard.

Habitats associés ou en contact

À l'étage montagnard :

- pelouses à Sagine poilue et Laïche du printemps, *Carex caryophyllea* (*Sagini piliferae-Caricetum caryophylleae*) [Caricion *caryophyllae*, code UE : 6170] ;
- fruticées à Épine-vinette de l'Etna et Genêt de Salzman, *Genista salzmannii* (*Berberido aetnensis-Genistetum lobeloidis*) [*Anthyllidion hermanniae*, code UE : 4090] ;
- hêtraies et sapinières (*Poo balbisii-Fagetum sylvaticae* subsp. *fagetosum sylvaticae* et subsp. *abietetosum albae*, code Corine : 42.14) [*Galio rotundifolii-Fagenion sylvaticae*].

Aux étages subalpin et alpin :

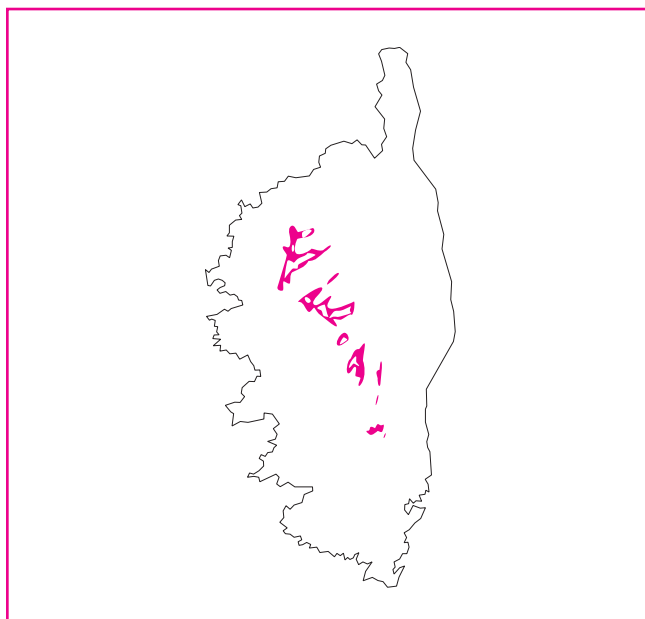
- pelouses du *Sedo alpestris-Phleion brachystachyi* [code UE : 6170] ;
- fruticées à Genévrier nain et Épine-vinette de l'Etna ;
- aulnaies odorantes (*Alnetum suaveolentis*, code Corine : 31.612).

Répartition géographique

Pelouse à Ophioglosse des Açores et Nard raide et pelouse à Dactylorhize à sac et Laïche hérissé : bien développée dans les massifs de faible altitude (massif du San Petrone, massif de Tenda, montagne de Cagna) ; aussi présente plus ponctuellement dans les grands massifs.

Pelouse à Laïche intriquée : grands massifs (du Cinto au Renoso) où se situent les plus grandes et belles pozzines de Corse (Nino, pozzi du Renoso).

Pelouse à Laïche intriquée et Renoncule à feuilles cordées : surtout fréquente au sud du Monte Renoso (col de Verde, Cuscione, val d'Asinau).



Valeur écologique et biologique

Habitat endémique de Corse où figurent d'assez nombreuses plantes endémiques ainsi que des espèces rares (dont trois espèces du Livre rouge national, tome I, indiquées « ° ») : ° Aconit de Corse, Bellium des neiges, ° Botryche simple, ° Botryche à feuilles de matricaire, Grassette de Corse, Menthe de Requien, Narthécie de Reverchon, Ophioglosse des Açores, Pâquerette de Bernard, Renoncule à feuilles cordées, Véronique rampante.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

UE 1419 - Le Botryche simple (*Botrychium simplex*).

UE 1475* - L'Aconit de Corse (*Aconitum napellus* subsp. *corsicum*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Les divers états altitudinaux et géographiques déjà cités de ces nardaies et pelouses hygrophiles sont à conserver.

Autres états observables

Aucun.

Tendances évolutives et menaces potentielles

L'assèchement et l'invasion progressive des pozzines par des forêts ou des aulnaies sont une possibilité évolutive probable dans certains cas, en particulier en cas de déprise pastorale s'accroissant.

Inversement, certaines pratiques pastorales récentes comme le pâturage de porcs dans certaines pozzines (Nino), peuvent être la cause de destructions et d'érosions très dommageables. La fréquentation humaine excessive peut conduire aux mêmes phénomènes ou à une rudéralisation (Melo, Nino...).

Potentialités intrinsèques de production économique

Pelouses très largement pâturées en été par les troupeaux corses, le Nard raide ne constituant pas un refus.

Paysage très apprécié du public, d'où une valorisation économique indirecte par le tourisme.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

L'habitat peut être considéré comme stable tant que le niveau d'humidité persiste. En revanche, en cas d'assèchement du milieu et selon l'étage auquel il se trouve, l'habitat peut être envahi par des espèces ligneuses (étages montagnard et subalpin) ou évoluer vers d'autres systèmes de pelouses aux altitudes les plus élevées.

Le maintien au stade de pelouse de l'habitat aux altitudes les plus basses est vraisemblablement lié à la forte pression de pâturage ; il pourrait donc être menacé, en cas de déprise pastorale par l'embroussaillage.

Localement, l'élevage porcin extensif peut être un facteur important de dégradation de par sa divagation et le foussement du sol.

Risque de rudéralisation des pozzines et des pelouses avoisinantes engendré par une fréquentation trop importante du public et du bétail.

Modes de gestion recommandés

Éviter les aménagements et le drainage afin de maintenir un degré d'humidité suffisant pour freiner l'évolution de ces pozzines vers des nardaies, puis des fruticées puis des forêts.

Maintenir le pâturage extensif ovin, caprin ou équin car il favorise l'ouverture du milieu, en revanche, éviter la divagation des porcs en mettant en place un système de parage.

Sur les sites particulièrement fréquentés, des mesures ponctuelles de protection peuvent être prises : enclos de protection, lutte contre le camping sauvage, détournement de sentiers, fermeture de certaines pistes à la circulation automobile dans les sites qui leur sont accessibles, notamment sur le plateau de Coscione.

Autres éléments susceptibles d'influer sur le(s) mode(s) de gestion pris en faveur de l'habitat

Habitat endémique très caractéristique des paysages des montagnes corses et d'un grand intérêt patrimonial.

Présence de deux espèces végétales recensées dans l'annexe II de la directive « Habitat » : le Botryche simple et l'Aconit de Corse.

Présence d'espèces endémiques telles que la Menthe de Requien et la Renoncule en cœur.

Exemple de sites avec gestion conservatoire ou intégrée

Aux bords des lacs de Melo, Nino et Creno, gérés par le parc naturel régional de Corse.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Absence de données.

Bibliographie

- GAMISANS J. et JEANMONOD D., 1993 et 1995.
 GAMISANS J., 1975, 1977a, b et c, 1979a, 1979b, 1991a, 1991b et 1999.
 GAMISANS J. et MARZOCCHI J.-F., 1996.
 LITARDIÈRE R. de et MALCUIT G., 1926, 1929 et 1940.
 LITARDIÈRE R. de, 1928 et 1930.
 PARIS J.-C., 1996, 1997a, 1997b.
 REILLE M., 1975.

« Pour en savoir plus »

AGENC (Agence pour la gestion des espaces naturels de Corse).